



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre 2022 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 5 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Etaient présents : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI, C. ARSAC

Membre excusé : Mr T. CANAL

Membre non excusé : Mme M.F. DUMONT

Secrétaire de séance : Mme S. COQUARD- BUFFIN

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 juillet 2022.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 31 / 2022	COR : Désignation d'un référent « Histologie »	Approuvé à l'unanimité
N° 32 / 2022	COR : Désignation d'un référent « Foncier »	Approuvé à l'unanimité
N° 33 / 2022	COR : Groupement de commandes fournitures et livraison de Plaquettes et granulés bois	Pour : 7 Abstentions : 6
N° 34 / 2022	Tarifs cantine scolaire : repas à thème et adulte	Approuvé à l'unanimité
N° 35 / 2022	CLSH : cotisation familiale et annuelle	Approuvé à l'unanimité
N° 36 / 2022	Subvention RASSED	Approuvé à l'unanimité
N° 37 / 2022	Avis sur la demande d'autorisation environnementale Présentée par la Société Carrière de JOUX	Contre : 9 Abstention : 4
N° 38 / 2022	Modification bail commercial : retrait de l'annexe à usage de garage de voiture et modification indexation loyer	Approuvé à l'unanimité

N° 39 / 2022	Dépenses « Fêtes et cérémonies » à imputer au compte 6232	Approuvé à l'unanimité
Décision modificative n° 4	Virement de crédit section investissement	Approuvé à l'unanimité
Décision modificative n° 5	Virement de crédit section fonctionnement	Approuvé à l'unanimité